



Renage le 14 juin 2021

INSCRIPTION 2021-2022

ACCUEILS PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous commençons à préparer l'année scolaire 2021-2022.

Pour ce faire, si votre enfant doit être inscrit en restauration scolaire et aux accueils périscolaires (garderie, nap, étude surveillée/dirigée) pour l'année scolaire 2021-2022 vous devez impérativement compléter un dossier d'inscription, à déposer directement au service scolaire **avant le mercredi 30 juin 2021, et ce, même si votre enfant a déjà bénéficié des services périscolaires.**

Dès que votre dossier sera validé par le service, vous aurez la possibilité, via le portail famille, de vérifier, modifier, enregistrer l'inscription de votre enfant.

Pour les nouvelles demandes (1^{ère} demande), les dossiers doivent être également retirés directement auprès du service scolaire, ou sur le site de la Ville.

Puis, une fois l'inscription enregistrée, un mail de première connexion vous sera envoyé, pour créer votre mot de passe et vous permettre d'accéder au portail famille.

Nous vous prions de bien vouloir noter qu'il est **impératif** de respecter les dates d'inscription pour que l'accueil de votre enfant soit pris en compte dès la rentrée scolaire.

Pour la période du 2 au 10 septembre, les enfants finiront l'école à 15h45. Seuls les enfants devant rester sur le temps périscolaire du soir, seront accueillis.

Si vous souhaitez qu'ils soient gardés entre 15h45 et 18h30, merci de les inscrire spécifiquement.

Pour information, les nouvelles activités périscolaires NAP ainsi que les études surveillées et dirigées reprendront le lundi 13 septembre.

Merci de vous munir des documents suivants :

- Dossier d'inscription accueil périscolaire dûment complété
- Fiche sanitaire de liaison – Récépissé signé des règlements et droit à l'image
- Une attestation de responsabilité civile extra – scolaire 2021-2022
- **Si l'enfant souffre d'une allergie, une attestation d'un médecin allergologue stipulant l'absence de contre – indication avec la restauration collective. (PAI)**
- Une copie de la décision de justice en cas d'autorité parentale non partagée.
- Dernier justificatif du n° d'allocataire/quotient familial CAF-MSA (ou l'avis d'imposition 2020, revenus 2019)

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

L'Adjoint délégué à la Petite enfance,
à la vie scolaire et à la Jeunesse


Ronald Bassey


Le Maire,
Amélie Girerd

Service Scolaire – Ville de Renage
750 rue de la république – 38140 RENAGE
☎ 04.76.91.22.53 / scolaire@ville-renage.fr



Ci-dessous, la grille tarifaire pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.
 (Les tarifs peuvent être modifiés en cours d'année).

QUOTIENT FAMILIAL / Prix en euros	0 à 381	382 à 533	534 à 686	687 à 838	839 à 938	939 à 1300	1301 à 1500	1501 à 2000	Sup à 2001	Extérieurs et adultes
Restauration par repas	2.25	2.45	2.65	2.95	3.25	3.60	4	4.35	4.70	5
Périscolaire par heure	0.67	0.82	0.98	1.13	1.29	1.44	1.65	1.85	2.06	2.58

Les temps concernés :

- Accueil périscolaire du matin – Payant
- Restauration scolaire – Payante
- Nouvelles activités périscolaires -NAP- (activités variées) - Gratuites
- Etudes dirigées ou surveillées – Gratuites
- Accueil périscolaire du soir - Payant

Information gestion des commandes repas et inscription accueils périscolaires :

- ✓ Les demandes d'inscription occasionnelles à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires, se font à la semaine. (Au plus tard le mercredi pour la semaine suivante, via le portail famille ou par mail)

Adresse mail : cantine@ville-renage.fr

- ✓ Pour informer de toutes modifications de la semaine en cours : Enfants malades, retard, rajout exceptionnel de repas ou de temps d'accueil, **en respectant les délais :**

Numéro téléphone portable MATERNELLE : 06.46.40.21.24

Numéro téléphone portable ELEMENTAIRE : 06.77.93.44.21

Rappel :

Le premier jour d'absence d'un enfant est toujours dû.